

REPONSE AU POSTULAT 4.02/21

Créer une Artothèque à Delémont

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI

La motion "Créer une Artothèque à Delémont" a été transformée en postulat accepté par le Conseil de Ville à la majorité évidente. Les réponses aux demandes du postulat sont les suivantes :

Demande à ce que la Municipalité crée une Artothèque en ville de Delémont

Actuellement, les œuvres non exposées appartenant à la Municipalité sont stockées dans un local de l'ARTsenal. La création d'une Artothèque permettrait de leur rendre une visibilité et une accessibilité faisant défaut actuellement. A l'image de ce qui existe en Valais, la mise à disposition des œuvres pourrait se faire sous forme de prêt dont la durée et les conditions sont encore à définir. L'inventaire des œuvres communales est actuellement géré par le Département de la culture, des sports et des écoles ; il s'agit d'environ 400 œuvres non exposées. L'Office cantonal de la culture serait intéressé à participer au projet et à mettre à disposition des œuvres appartenant au Canton du Jura. L'ensemble de ces œuvres communales et cantonales ne pourront être acquises.

L'association VISARTE JURA serait également intéressée à participer à l'Artothèque, apportant ainsi un regard professionnel en matière d'art. De plus, ses membres pourraient mettre à disposition des œuvres, permettant ainsi au public, en cas d'intérêt, d'acheter une œuvre et aux artistes d'être exposés.

Le public cible serait en premier lieu le tout un chacun, non-connaisseur d'art, pur amateur, n'ayant pas de connaissances particulières. La vulgarisation de l'art est un des buts principaux de la création de l'Artothèque.

La gestion des prêts pourrait se faire via le logiciel utilisé par la Bibliothèque municipale n'engendrant ainsi aucun coût supplémentaire. Contrairement à la médiathèque valaisanne, dont le projet est cantonal, l'Artothèque serait accessible à ses membres, sous condition notamment du paiement d'une cotisation. Ceci pourrait permettre de couvrir les frais de fonctionnement. Les emprunts se feraient sous la responsabilité de l'assurance privée de chaque utilisateur.

La première étape consistera à remettre en état les œuvres communales stockées ; un montant d'ores et déjà été prévu au budget 2022 (Fr. 15'000.-), quelle que soit la réalisation du projet, puisque cette démarche est aujourd'hui une nécessité.

Le lieu de l'Artothèque est encore à définir ; il devrait être accessible facilement et garantir une isolation adéquate au stockage des œuvres. La création de panneaux métalliques supportant les œuvres pourrait être faite par une entreprise du lieu.

En ce qui concerne la gestion du projet, les œuvres appartenant à la Ville, le Service de la culture, des sports et des écoles pourrait se profiler comme étant le service responsable de la mise en place ainsi que de sa gestion. Cependant un tel projet demanderait inmanquablement un temps de travail important et régulier. De ce fait, un mandat dans un premier temps permettrait d'en estimer le coût global ainsi que le pourcentage de travail nécessaire à la tenue durable d'une Artothèque. À ce jour, une estimation d'un temps de travail de 15 % à 20 % a été établi pour la gestion de l'Artothèque (une fois cette dernière créée). De plus, si les locaux retenus ne sont pas communaux, le loyer devra être inclus dans les coûts.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 octobre 2021